

# Compte rendu de la séance du 09 avril 2021

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Bontems D, Haite A, Jolé M, Tisserant B, Renard M, Vinot T.  
Absent représenté : Aubry O.

**1° Election du secrétaire de séance :** Sébastien Bouju est élu secrétaire à l'unanimité

**2° Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal :**

En l'absence de remarque le CM valide le compte rendu de la séance précédente du 22/02/2021.

**3° Budget communal :**

## Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARVE Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Emmanuel PARVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Maire ne prend pas part au vote,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 894.18		151 466.88		228 361.06
Opérations exercice	27 744.72	7 345.02	240 719.93	355 898.31	268 464.65	363 243.33
Total	27 744.72	84 239.20	240 719.93	507 365.19	268 464.65	591 604.39
Résultat de clôture		56 494.48		266 645.26		323 139.74
Restes à réaliser	138 728.57				138 728.57	
Total cumulé	138 728.57	56 494.48		266 645.26	138 728.57	323 139.74
Résultat définitif	82 234.09			266 645.26		184 411.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote à l'unanimité POUR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Vote du compte de gestion.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARVE Emmanuel

Après s'être fait présenter le compte "commune" de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil municipal valident le compte de gestion à L'UNANIMITE.

## Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 266 645.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	151 466.88
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	100 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>115 178.38</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>266 645.26</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>266 645.26</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	82 234.09
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	184 411.17
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Les membres du conseil municipal valident l'affectation de résultat de fonctionnement au 002 à L'UNANIMITE.

#### Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Ménil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Ménil sur Belvitte pour l'année 2021 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 665 174.18 Euros

En dépenses à la somme de : 665 174.18 Euros

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	216 646.17
012	Charges de personnels, frais assimilés	96 650.00
014	Atténuations de produits	10 073.00
65	Autres charges de gestion courante	37 800.00
66	Charges financières	1 050.00
67	Charges exceptionnelles	1 300.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	25 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>394 617.17</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	58 800.00
73	Impôts et taxes	70 538.00
74	Dotations et participations	58 368.00
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	184 411.17
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>394 617.17</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	117 142.44
23	Immobilisations en cours	140 414.57
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>270 557.01</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	98 800.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 930.44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	82 234.09
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	56 494.48
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>270 557.01</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**3° Budget Forêt.**

Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARVE Emmanuel délibérant sur le compte administratif de la FORÊT de l'exercice 2020 dressé par Emmanuel PARVE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Maire ne prend pas part au vote,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 124.63		232 822.53		247 947.16
Opérations exercice			111 329.22	46 550.48	111 329.22	46 550.48
Total		15 124.63	111 329.22	279 373.01	111 329.22	294 497.64
Résultat de clôture		15 124.63		168 043.79		183 168.42
Restes à réaliser						
Total cumulé		15 124.63		168 043.79		183 168.42
Résultat définitif		15 124.63		168 043.79		183 168.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote à l'unanimité POUR et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les membres du conseil municipal valident le compte de gestion à L'UNANIMITE.

#### Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 168 043,79**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	232 822.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-64 778.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>168 043.79</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>168 043.79</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	168 043.79
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Les membres du conseil municipal valident l'affectation de résultat de fonctionnement forêt au 002 à L'UNANIMITE.

#### Vote du budget primitif

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Ménil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERE ET DECIDE :**

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ménil sur Belvitte pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 191 923.42 Euros

En dépenses à la somme de : 191 923.42 Euros

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	176 478.79
65	Autres charges de gestion courante	20.00
66	Charges financières	300.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>176 798.79</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	6 100.00
76	Produits financiers	2 655.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	168 043.79
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>176 798.79</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	15 124.63
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 124.63</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 124.63
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>15 124.63</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE****3°) Vote des taxes 2021.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une nouveauté pour cette année 2021, à savoir :

Afin de compenser la perte du revenu prélevé par le Conseil Départemental des Vosges et de pouvoir bénéficier de sa restitution, il est nécessaire d'intégrer le taux départemental de 25.65 % sur la TFPB communale. Le taux initial de 9.63 % ajouté au taux départemental porte le taux communal à 35.08 %.

Après cette présentation, l'ensemble du Conseil Municipal valide à l'unanimité cette nouvelle disposition et valide les taux comme suit pour 2021 :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	143 200	35.08	50 235
Foncier non bâti	23 800	16.25	3 868

**TOTAL 54 103 Euros**

**4°) Présentation Convention ONF**

Après présentation de la convention ONF pour l'exploitation de bois résineux sur les parcelles 6, 7 et 8 par Monsieur Damien GAVAZZI, 2ème adjoint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré vote à l'unanimité POUR, et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention, sous réserve que cela concerne bien le bois scolyté.

**5°) Nouveau Bail de chasse avec l'Association St Hubert**

Après lecture par Monsieur Le Maire des conditions du bail de location du droit de chasse dans notre forêt communal, rappel des principales conditions :

- le Bail est révisable chaque année selon l'indice national des fermages, fixé par l'ONF,
- l'entretien des lignes de parcelles est à la charge du preneur,
- Bail réalisé pour une durée de 9 années à compter du 01-04-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité et accepte les conditions énumérées ci-dessus du dit-bail avec l'association Saint-Hubert pour un montant annuel de 3 700.00 € révisable annuellement.

**6°) Nom de regroupement Ecoles de Ménil-sur-Belvitte et Anglemont.**

Suite à la fusion administrative réalisée au cours de l'année 2020, l'académie sollicite les membres du RPI pour doter notre regroupement d'un nom.

Les Maires du RPI ont proposé "Ecole de La Haute Belvitte".

Après cet exposé, les membres du Conseil votent comme suit :

- 1 abstention,
- 9 voix POUR.

Pour retenir cette dénomination.

### **7°) Demande de subventions coopérative scolaire.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de 20.00 € par élève pour la coopérative scolaire. Soit 26 élèves pour Ménil-sur-Belvitte pour l'année scolaire 2020-2021 (16 pour Ménil-sur-Belvitte et 10 Anglemont).

### **8°) Proposition de convention avec le CDG 88.**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction public est venue renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement et sexisme à l'encontre des agents publics.

L'idée directrice de ce dispositif est de protéger plus efficacement les agents publics dès que leur intégrité physique ou morale est mise en cause par d'autres personnes de la fonction publique ou par des tiers.

Une mise en place obligatoire du dispositif de signalement est proposée par le Centre des Gestion des Vosges par le biais d'un conventionnement. Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public. Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

Le coût de cette convention pour notre commune avec 5 effectifs salariés se monte à 50 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote comme suit :

- 1 Contre,
- 1 abstention,
- le reste POUR.

### **9°) Vote des subventions.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes associations :

- Outil en main de Rambervillers : 40.00 €
- AFMTELETHON : 40.00 €
- Handball : 40.00

#### **Points divers :**

\*Fin des travaux de réfection de la toiture de l'église. Le maire informe de la tenue de la prochaine réunion de réception de fin de chantier.

Les dépenses prévues ont été globalement respectées.

\*Plan de relance : aide de la région à hauteur de 50% possible, des devis seront réalisées pour envisager le remplacement :

- des menuiseries à l'agence postale
- du changement des fenêtres coté route de l'école
- de l'amélioration de la régulation du chauffage air pulsé de la salle polyvalente.

\*Monsieur le maire, informe les membres du conseil qu'une proposition de vente a été faite aux élus pour la parcelle et l'ancienne bâtisse route de Baccarat. Après débat, le conseil décide de voir si le projet de plusieurs parcelles constructible est réalisable. A étudier.

\*Travaux sur la RD435, le maire informe de plusieurs chantiers :

-Travaux de rabotage tout au long de la traversée du village. Désamiantage sur la partie centrale prévue fin mai 2021, les accès des riverains au centre du village seront condamnés pendant quelques jours.

-Travaux de remplacement de la conduite d'eau, route de Rambervillers organisés par le Syndicat des eaux, courant juin.

-Travaux sur le tablier du pont, route de Baccarat, s'étaleront sur une période estimée à trois mois à partir de juin. Des déviations seront mises en place en amont pour dévier la circulation des poids lourds. Les véhicules légers seront déviés par la rue du Haut Pertuis.

Séance levé à 23h30.

Le secrétaire de séance



Le maire.

